



Compte Rendu

Séance du 28 février 2025

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LUTZ, maire

Membres présents :

Mmes Marie-Rose BERTUCCI - Maryse GRCIC - Rachel HENSGEN - Sidonie HITZ
– Laure KREBS

Et Ms. Jean-Claude FIERLING - Olivier FREYERMUTH - Sébastien VERLET -
Jacques SCHOULLER - Stéphane STERN- BOTZUNG

Membres absents :

Mme Stéphanie LORRAIN excusée et a donné procuration à M. Jean-Luc LUTZ
Mme Catherine LANG excusée et a donné procuration à M. Jacques SCHOULLER
M. Christian LERSY excusé et a donné procuration à M. Jean-Claude FIERLING
M. Olivier WEISSEND excusé et a donné procuration à Mme Marie-Rose BERTUCCI

1. Avenant au compromis de vente de terrain à On Tower France

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Faisant suite à la délibération du 5 avril 2024 concernant la vente à la société On Tower France d'un terrain d'une surface d'environ 80 m² pour l'installation d'une infrastructure de téléphonie mobile,

Considérant l'avenant au compromis de vente et après arpentage il convient désormais de lire : « les parcelles cadastrées section 23 n°168 et section 28 n°191 et n°194 pour une surface de 81 m² »

- Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,
- Consent à la vente de 81 m² à la société On Tower France

2. Achat d'un drapeau pour l'école élémentaire

La Fédération de l'Union Nation de Combattants de la Moselle propose aux écoles une opération « Un Drapeau pour mon école » afin de sensibiliser les enfants aux valeurs de la République, d'assurer la pérennité des portes drapeaux et de transmettre un devoir de mémoire,

M. le Maire propose, en accord avec le corps enseignant, de participer à cette action et donc à l'achat d'un drapeau pour l'école élémentaire pour un montant de 300€,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,
Adopte le projet

3. Demande de Fonds de Concours CASC - 2^{ème} tranche de l'éclairage public

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 01er avril 2021, approuvant le règlement des Fonds de concours Programme 2021-2026 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et notamment les dispositions incluant la Commune de Bliesbruck comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'Agglomération compétente en matière d'attribution d'un fonds de concours destiné à financer un équipement ne relevant pas d'une compétence transférée,

Considérant que la Commune de Bliesbruck souhaite **procéder au remplacement de 104 luminaires de son éclairage public**, et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en vue de participer au financement du **remplacement 104 luminaires de son éclairage public à hauteur de 15 000 €**,

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

4. Demande de Fonds de Concours CASC – Création d'un terrain en gazon Synthétique

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 01er avril 2021, approuvant le règlement des Fonds de concours Programme 2021-2026 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et notamment les dispositions incluant la Commune de Bliesbruck comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'Agglomération compétente en matière d'attribution d'un fonds de concours destiné à financer un équipement ne relevant pas d'une compétence transférée,

Considérant que la Commune de Bliesbruck souhaite **créer un terrain en gazon synthétique**, et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en vue de participer au financement de **la création d'un terrain en gazon synthétique à hauteur de 30 000 €**,

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

5. Organisation du 80^{ème} Anniversaire de la Libération

Monsieur le Maire,

Présente le programme des festivités du 80^{ème} anniversaire de la Libération qui se dérouleront conjointement dans les communes de Bliesbruck, Wiesviller et Woeflingles- Sarreguemines du 21 au 23 mars 2025,

Propose que la municipalité de Bliesbruck prenne en charge les frais liés à cette manifestation, les communes de Wiesviller et Woefling reverseront leur part après décompte des subventions,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,
approuve cette proposition

6. Mise en place d'une nouvelle zone de cavurnes

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité de créer une nouvelle zone de cavurnes au cimetière communal,

Propose l'extension de la zone existante et l'aménagement de 9 nouveaux caveaux cinéraires,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,
décide

De confier les travaux d'aménagement à l'entreprise « La Marbrerie de Keskastel », dont le devis s'élève à **18122 € HT**

7. Demande de Fonds de Concours CASC – Mise en place de Cavurnes

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 01er avril 2021, approuvant le règlement des Fonds de concours Programme 2021-2026 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et notamment les dispositions incluant la Commune de Bliesbruck comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'Agglomération compétente en matière d'attribution d'un fonds de concours destiné à financer un équipement ne relevant pas d'une compétence transférée,

Considérant que la Commune de Bliesbruck souhaite **mettre en place une nouvelle zone de 9 cavurnes au cimetière communal**, et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en vue de participer au financement d'**une nouvelle zone de 9 cavurnes au cimetière communal à hauteur de 5 000 €**,

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

8. Désignation des garants de l'affouage

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents,

Décide de reconduire comme **garants de l'affouage** pour la saison à venir :

- M. FIERLING Jean-Claude, adjoint au maire
- M. LERSY Christian, conseiller municipal
- M. VERLET Sébastien, conseiller municipal

Décide de fixer la date limite de d'exploitation des lots au 30 novembre 2025 (sauf cas particulier et demande de prolongation en mairie), passé cette date le bois non fait retournera à la commune.

9. Pose de barrières de sécurité à la Hermeskappel et demande de subvention Amissur

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité de sécuriser les trottoirs sur la voie 5 au lieu-dit « Hermeskappel » suite à la réfection de celle-ci et la pose de coussins Berlinois,

Propose la mise en place de 25 barrières de sécurité le long de cette voie,

Sur présentation du devis de l'entreprise SVH Signalisation pour un montant de 9119.98 € HT,

le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte le projet
- Sollicite une subvention au titre de l'Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route (AMISSUR).

10. Demandes de Subventions

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,
décide de verser les subventions suivantes :

- **50 €** à l'Amicale des Secrétaires de Mairie de la Région de Sarreguemines
- **1000 €** à l'Inter-Association

11. Divers et Communication :

Le maire informe le conseil municipal qu'une réunion d'information au lieu le vendredi 14 mars concernant l'organisation du déplacement à Millery durant le week-end de la Pentecôte